Notre-Dame de Sion

École & Collège

Strasbourg

Fonds social collégien et Fonds Social Privé pour la restauration scolaire

2020/2021

Madame, Monsieur,

Le Fonds Social Collégien Privé, destiné à pourvoir aux dépenses de scolarité (frais d'inscription, frais de sorties scolaires, frais de voyages pédagogiques) et le Fonds Social Privé pour la restauration, destiné à pourvoir aux frais de cantine, sont deux aides financières versées par l'Etat.

Les demandes de dossier sont restreintes au quotient familial approximatif de 500 euros.
Toute demande dépassant ce montant est autorisée mais devra être particulièrement motivée.

Trois documents à joindre obligatoirement :

- Une copie de la dernière attestation CAF indiquant le montant des prestations versées et le quotient familial CAF, (en cas d'absence de l'attestation CAF, une copie complète de votre dernier avis d'imposition),
- Copie du dernier avis d'imposition 2019/2020,
- La procuration complétée.

Le dossier complété sera à retourner pour le 5 octobre 2020 dernier délai au secrétariat de direction du Collège.